



Manifestation d'information pour fournisseurs de logiciels commerciaux

Nous façonnons ensemble l'avenir du trafic
suisse des paiements

7 juin 2023

Nous façonnons ensemble l'avenir du trafic suisse des paiements

Oliver Jenny
Senior Partner Manager, SIX

Programme

Heure	Sujet	Conférenciers
12h30-12h35	Bienvenue et programme	Thomas Reske Senior Product Manager, SIX
12h35-13h00	Coup d'œil dans la boule de cristal	Dieter Goerdten Head Banking Services, SIX
13h00-13h40	Positions politico-économiques: programme de numérisation en 10 points en Suisse	Ivette Djonova Head Legal & Public Affairs, SWICO
13h40-14h10	Plan d'action Trafic des paiements	Daniel Berger Head Ecosystem Billing & Payments, SIX
14h10-14h35	Pause	
14h35-15h00	De nouvelles normes pour un avenir efficace	Martin Walder Head Billing & Payments Standards, SIX
15h00-15h25	Les derniers développements sur eBill Direct Debit	Pascal Schoch Senior Product Manager, SIX
15h25-15h50	eBill Direct Debit dans la pratique	Markus Ruggiero Responsable Gestion produits Base & Paiements, LUKB
15h50-16h00	Résumé et conclusion	Thomas Reske Senior Product Manager, SIX



Coup d'œil dans la boule de cristal

Dieter Goerdten

Head Banking Services,
SIX



La numérisation du trafic des paiements progresse

Cartes



>50 %

de tous les paiements sont des transactions par cartes et celles-ci ont ainsi **dépassé l'argent liquide** pour la première fois.

Achats en ligne



2x

Le volume des transactions e-commerce a **presque doublé** en 5 ans.

Mobile



8,5x

plus de transactions **par smartphone** au cours des 4 dernières années.

Le principal moteur du changement est

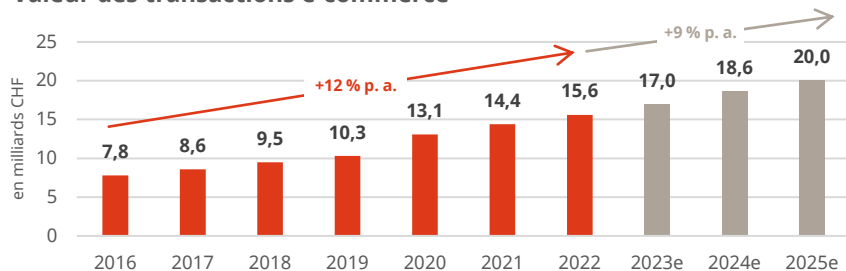
**le progrès
technologique**

avec comme résultat une plus grande efficacité et
plus de commodité du côté du client.

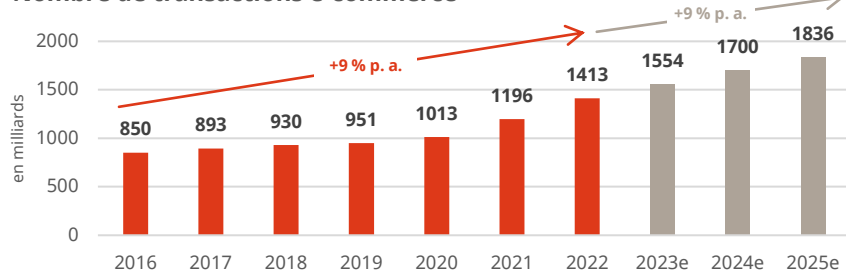


Le marché suisse du commerce électronique continue de croître en utilisation

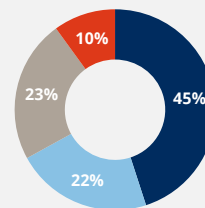
Valeur des transactions e-commerce¹



Nombre de transactions e-commerce¹



2020

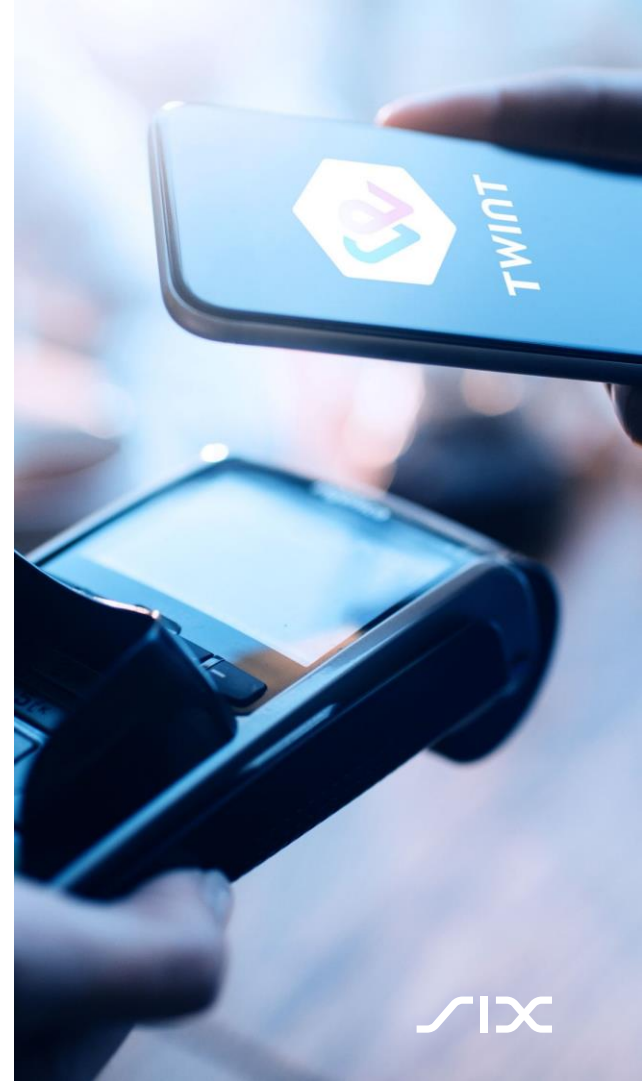
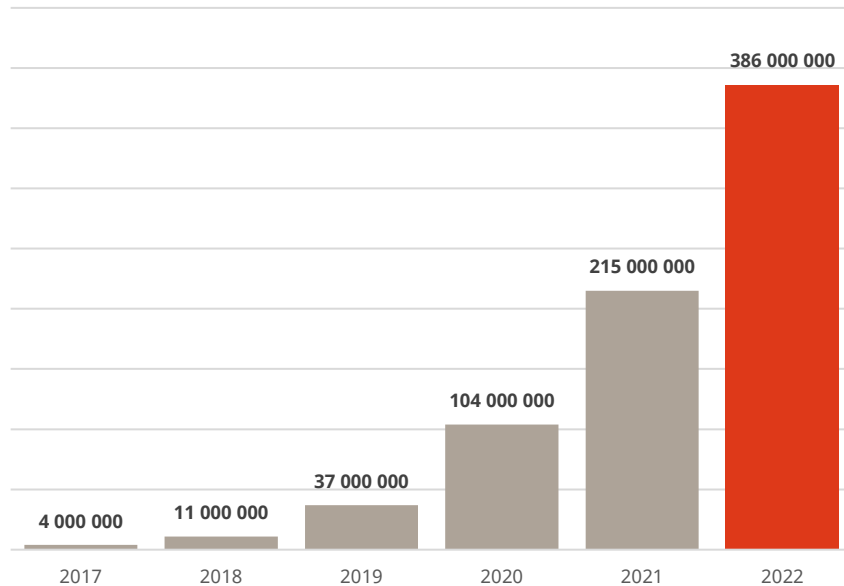


- Cartes
- Virements
- Wallets et applis
- Autres

- Les ventes numériques ont représenté 14 % du commerce total suisse en 2021 (8,2 % en 2016)
- **En 2022, le chiffre d'affaires e-commerce** a enregistré une croissance annuelle de **12 %** en raison de l'augmentation **de la numérisation**, portée par la pandémie COVID-19, en particulier dans les années 2019 à 2020
- Nous prévoyons un **léger ralentissement des taux de croissance** d'ici 2025 en raison d'un ralentissement conjoncturel
- Avec **environ CHF 90**, la **valeur moyenne d'une transaction e-commerce** est supérieure à celle d'une transaction hors ligne, ce qui se traduit également par la valeur moyenne d'une transaction par carte dans l'e-commerce de CHF 89 (contre CHF 51 en affaires hors ligne)
- **Les ventes mobiles** ont connu une croissance rapide, poussée par les commerçants suisses qui se sont orientés vers l'activité mobile
- Selon le sondage 2020 de la BNS, les **cartes de crédit (39 %)** représentent la plus grande proportion des modes de paiement utilisés, suivies des **virements banking en ligne (22 %)** et des **services de paiement en ligne** (tels que Paypal) (**12 %**), **des applis de paiement** (tels que TWINT) (**11 %**) et **des cartes de débit (6 %)**.
- Nous prévoyons une croissance accrue dans le domaine des modes de paiement en ligne et des applis de paiement innovantes au cours des prochaines années

TWINT: Croissance multipliée par 35 (2018-22)

Utilisation TWINT: transactions annuelles de 2017 à 2022



Les paiements deviennent invisibles ... (Embedded Payments)



Les paiements sont déclenchés à l'aide d'appareils que nous transportons de toute façon avec nous.



L'utilisation de la Near-Field Communication aux interfaces entre le commerce et les clients se répand à une rapidité fulgurante.



Enregistrement à titre unique (tokenisation) de cartes dans des wallets numériques pour de futurs paiements.

Supposons

qu'une caméra devant le parking capture votre plaque d'immatriculation et la compare à celle enregistrée dans l'appli de votre smartphone, de sorte que la barrière se lève et que le paiement soit déclenché – et le tour est joué!



ZRH - 001

Que faut-il en penser?

Champ des contraintes entre la surveillance, la commodité et la protection des données ...

Succès grâce à une plus grande
commodité ... (convenience)

“

**La commodité est la mère
astucieuse de la technologie**

*Manfred Hinrich
Philosophe*

En règle générale,

3

essais réussis

suffisent pour intégrer de
nouvelles formes de paiement
dans notre comportement actif, à
condition qu'elles soient à notre
avis **plus simples que les
précédentes!**





Ce qui peut être considéré comme sécurisé ...

Horizon 1



Mobile

Les paiements sont principalement déclenchés par des appareils mobiles



Embedded

Les transactions de paiement ne nécessitent souvent plus de déclenchement spécifique



User Experience

Les solutions de paiement les plus pratiques prévaudront



Où les paiements quotidiens ont-ils lieu?



Les Swiss QR Codes peuvent être scannés dans les applis bancaires mobiles et les factures peuvent ainsi être payées. Le banking mobile n'est pas (encore) adapté pour les paiements aux caisses: **trop de clics, trop inconfortable.**



TWINT est omniprésent en Suisse, notamment dans le secteur des points de vente (POS) et dans le domaine P2P (Peer to Peer). L'appli est directement connectée avec un IBAN, permettant ainsi **des paiements de compte à compte.**



Le processus de paiement avec les porte-monnaie numériques est très simple, mais nécessite l'enregistrement d'une carte. Apple, Google, Samsung & Cie disposent d'une **très grande base de clients.**



A full-page background image of a mountain landscape. In the foreground, a runner in a red and black outfit is seen from behind, running on a rocky trail. The middle ground shows a valley with a glacier and snow-covered peaks. The background features more rugged mountain ranges under a clear sky. Two white horizontal lines are positioned above and below the text.

Qui est en tête de course?

«Game Changer» possibles

Request to Pay

- **Étape 1:** Demande du commerçant
- **Étape 2:** Consentement de l'acheteur
- **Étape 3:** Déclenchement du paiement par le commerçant

Conditions

- Reconnaissance mutuelle («pairage»), par exemple code QR
- Authentification à 2 facteurs (2FA)

Account-to-Account

- Enregistrement d'un IBAN
- ... «derrière» n° de mobile, adresse e-mail, empreinte digitale...
- Moyen de paiement (carte) plus nécessaire

Conditions

- Règles contraignantes («système»), par exemple pour la rétrofacturation
- «Adresses» uniformes pour l'enregistrement

Instant

- L'argent est viré dans les 10 secondes maximum
- Le risque de crédit d'un paiement jour+1 est éliminé pour les commerçants

Conséquences

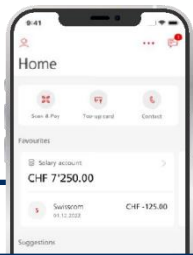
- Le rôle de l'acquirer (entre autres prise en charge du risque de crédit) change dans une mesure importante
- Le pool de revenus dans le trafic des paiements est en forte baisse

Scénarios d'avenir possibles

Les banques

reconquièrent
l'interface client

- La banque intègre les **fonctionnalités de paiement** POS et e-commerce **dans sa propre appli**
- Le nouveau schéma est basé sur le **paiement instantané**



TWINT

peut être développé en une
solution tout-en-un

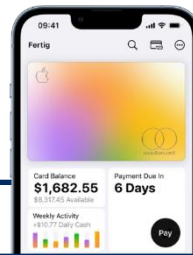
- TWINT devient l'**interface principale** de toutes les banques
- Les **solutions de paiement** suisses telles que eBill sont intégrées



Les fournisseurs de wallets

offrent leurs propres
services bancaires

- Ils offrent de **propres services bancaires**, par ex. Apple Card et bien plus encore
- Le **prestataire Banking as a Service (BaaS)** permet des offres directes aux clients



Le monde en changement

Technologie.
Comportement humain.
Position sur le marché.
Réglementation.
Protection des données.

...

Compte à compte.

Paiement instantané.
Schémas.
CBDC.

...

Quelles sont les
opportunités en
résultant pour les
banques en Suisse et
quel **rôle SIX** joue-t-elle
dans ce domaine?

Contact

Dieter Goerdten, Head Banking Services

SIX Banking Services

Hardturmstrasse 201

Case postale

CH-8021 Zurich

dieter.goerdten@six-group.com

www.six-group.com



Positions politico-économiques:
**Programme de
numérisation en
10 points en Suisse**

Ivette Djonova
Head Legal & Public Affairs,
SWICO



Aperçu du programme en 10 points

1 Changement sociétal

2 Formation et profession

3 Marché du travail

4 Relation État, particuliers
et e-gouvernement

5 Infrastructure et sécurité

6 Réglementation et
concurrence

7 Données

8 Durabilité écologique

9 Investissement et
recherche étatique

10 Politique extérieure et
participation au marché
intérieur

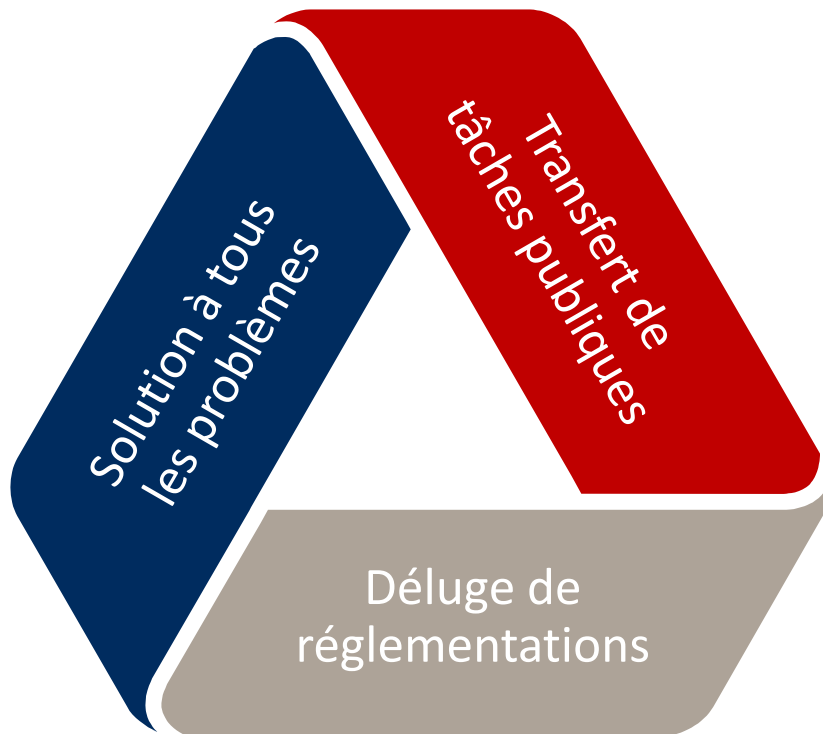


Grand boom public avec ChatGPT





L'industrie numérique dans le triangle impossible





Aperçu du programme en 10 points

- 1 Changement sociétal
- 2 Formation et profession
- 3 Marché du travail
- 4 Relation État, particuliers et e-gouvernement
- 5 Infrastructure et sécurité

- 6 Réglementation et concurrence
- 7 Données
- 8 Durabilité écologique
- 9 Investissement et recherche étatique
- 10 Politique extérieure et participation au marché intérieur



Réglementation communautaire et la Suisse (1/2)

Dossier	Résumé	Effets possibles en Suisse	Office fédéral responsable
Règlement sur les services numériques (DSA) <i>(Entré en vigueur le 16 novembre 2022)</i>	Le DSA prévoit des règles uniformes régissant les droits et responsabilités des services numériques, notamment les plateformes, dans le traitement des contenus illégaux et/ou préjudiciables en ligne.	Les fournisseurs suisses de services en ligne actifs sur le marché intérieur de l'UE doivent respecter eux aussi les obligations inscrites dans le DSA. Les conséquences devraient rester limitées, mais elles ne pourront être évaluées de manière définitive que lors de la mise en oeuvre.	OFCOM
Règlement sur les marchés numériques (DMA) <i>(Entré en vigueur le 1^{er} novembre 2022)</i>	Le DMA établit une série de nouvelles règles ex-ante pour les très grandes plateformes en ligne (appelées "gatekeepers"). L'objectif est de garantir la contestabilité et l'équité sur les marchés numériques. Le DMA complète le droit de la concurrence.	Comme aucune très grande plateforme, ni contrôleur d'accès n'ont actuellement leur siège en Suisse, le risque que le DMA ait des conséquences directes sur des fournisseurs suisses de services en ligne est de facto très faible.	SECO
Data Governance Act <i>(Le règlement est entré en vigueur le 23 juin 2022)</i>	Le règlement vise à encourager la circulation des données entre les secteurs d'activité dans le marché unique en stimulant la réutilisation des données sensibles (données personnelles et non-personnelles). Il établit ainsi entre autres des conditions spécifiques et des principes communs pour les intermédiaires de données.	Les dispositions sur la transmission de données confidentielles issues d'organismes du secteur public ainsi que les exigences légales pour les intermédiaires de données ne s'appliquent pas à la Suisse. Des entreprises suisses seraient toutefois concernées si, en tant qu'intermédiaires de données, elles offrent leurs services dans l'UE, sans y avoir un siège. Dans ce cas, elles devraient se conformer à certaines règles (désignation d'un représentant légal dans un Etat membre).	OFCOM
Règlement sur les données (Data Act) <i>(Proposition de la COM du 23 février 2022)</i>	La proposition définit à quelles conditions des données personnelles et non personnelles générées dans l'UE peuvent être utilisées dans différents secteurs économiques, et qui peut y avoir accès.	Il convient de se poser la question de l'effet extraterritorial, et, cas échéant, d'examiner dans quelle mesure le règlement pourrait entraver le transfert de données avec la Suisse. La proposition de règlement est encore en discussion dans le cadre du processus législatif. Il faut s'attendre à des changements.	OFCOM
Règlement sur l'intelligence artificielle(AI Act) <i>(Paquet législatif de la COM du 21 avril 2021)</i>	Le paquet législatif comprend une proposition de règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle. Il prévoit une pyramide d'obligations pour les applications d'IA, en fonction de leur niveau de risque.	Le règlement prévoit un effet extraterritorial et pourrait avoir des conséquences pour la Suisse. Le processus législatif n'est toutefois pas terminé et de nombreuses propositions de modification sont encore en suspens, notamment au Parlement. Il faut s'attendre à des changements.	OFCOM

Source: La Suisse et la stratégie numérique de l'Union européenne Commission von der Leyen (2023)

DETEC, DFAE, DFF, DEFR, DFI et DFJP et. al., 15.03.2023



Réglementation communautaire et la Suisse (2/2)

Dossier	Résumé	Effets possibles en Suisse	Office fédéral responsable
Règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants <i>(Proposition de la COM du 11 mai 2022)</i>	La proposition de règlement vise à obliger les entreprises qui offrent leurs services dans l'UE à détecter, signaler et supprimer la diffusion de matériel pédopornographique sur internet.	La proposition de règlement est fortement critiquée, car sa mise en oeuvre nécessiterait une surveillance de la communication interpersonnelle.	Fedpol
Identité numérique européenne (e-ID) <i>(Proposition de la COM le 3 juin 2021, le trilogue devrait commencer en 2023)</i>	Le règlement vise à mettre en place un cadre législatif pour différentes formes d'identification numérique (eSignature, eID, ...). Les citoyens disposeront de portefeuilles numériques, reconnus par les Etats membres, leur permettant d'accéder à des services en ligne.	Les développements sont à observer étroitement en vue de la mise en place d'une identité électronique étatique suisse. Il s'agit de s'assurer que la solution suisse soit compatible avec les standards de l'UE pour une utilisation transfrontalière et réciproque.	BJ
Stratégie de Cybersécurité <i>(Mise en œuvre graduelle des mesures depuis 2017)</i>	La stratégie couvre la sécurité des services essentiels tels que les hôpitaux, les réseaux d'énergie, les chemins de fer et les d'objets connectés dans les maisons, bureaux et usines. Elle vise à mettre en place des capacités collectives pour répondre à des cyberattaques majeures.	Les efforts de l'UE en matière de cybersécurité coïncident avec ceux de la Suisse. Toutefois, en raison des efforts croissants pour renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe, l'UE doit encore définir les conditions de reconnaissance des schémas de certification ou de participation au centre de coordination pour les pays tiers.	NCSC



Politique extérieure numérique (point 10)



Conclusion

Le Conseil fédéral n'entrevoit aucune nécessité d'agir



Danger

perte de la souveraineté numérique de la Suisse



Politique extérieure numérique (point 10)

21.3676

MOTION

Pour une participation de la Suisse à la réglementation européenne du numérique

Déposé par:



BELLAICHE JUDITH

Groupe vert'libéral
Parti vert'libéral

Date de dépôt:

10.06.2021

Déposé au:

Conseil national

Etat des délibérations:

Motion au 2e conseil



Politique extérieure numérique (point 10)

Exemple de contrôle par dialogue en ligne (chat)

Le droit communautaire conduit à une surveillance systématique de masse des messages privés afin de protéger les enfants contre les abus sexuels

PFPDT: «...non compatible avec la compréhension suisse du droit et des droits fondamentaux.»

Conseil fédéral: «La mise en œuvre possible de cette proposition comporte un certain nombre de risques et pourrait entraîner un affaiblissement, voire la suppression du chiffrement.»



Aperçu du programme en 10 points

1 Changement sociétal

2 Formation et profession

3 Marché du travail

4 Relation État, particuliers
et e-gouvernement

5 Infrastructure et sécurité

6 Réglementation et
concurrence

7 Données

8 Durabilité écologique

9 Investissement et
recherche étatique

10 Politique extérieure et
participation au marché
intérieur



Réglementation (point 6) – à quoi cela devrait-il ressembler?

Neutre sur le plan technologique

Neutre sur le plan technologique

Pas de Swiss Finish

Adéquation à l'UE



Réglementation (point 6) – Actuellement de nombreuses interventions politiques en Suisse

Exemples

Motions 23.3068 et 23.3069 du groupe socialiste: Créer une loi sur les services numériques pour la Suisse

Postulat 23.3201 Dobler: Situation juridique de l'intelligence artificielle. Clarifier les incertitudes et encourager l'innovation!

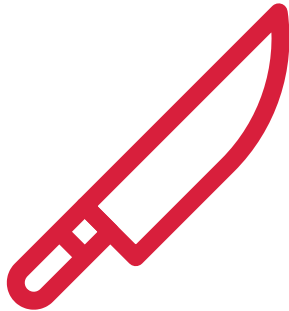
Ip. 23.3147 Bendahan: Réglementation de l'intelligence artificielle en Suisse

Question 22.1074 Mäder: Impact de ChatGPT et d'autres systèmes d'intelligence artificielle à usage général

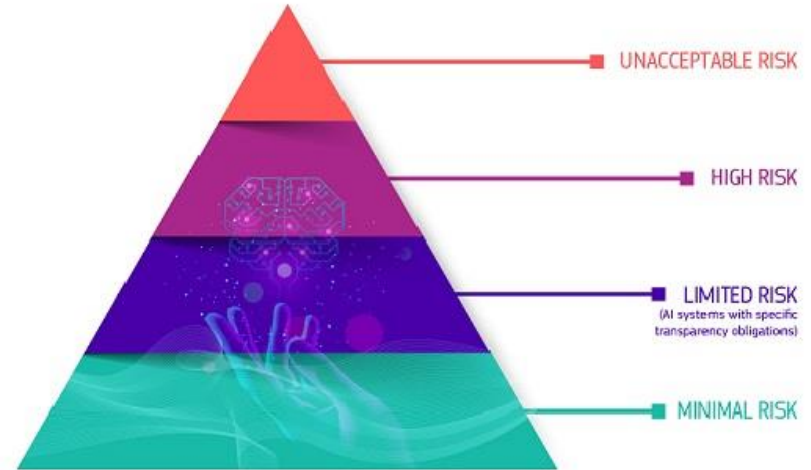


Réglementation (point 6) – neutre sur le plan technologique

Métaphore du couteau



Réglementation de l'UE



Source: European Commission,
The proposed Artificial Intelligence Act, 2021



Réglementation (point 6) – Swiss Finish pas souhaitable

Communiqués

Communiqués du Conseil fédéral

S'abonner aux communiqués

Flux RSS

Grandes plateformes de communication: le Conseil fédéral aspire à une réglementation

Berne, 05.04.2023 - La population suisse doit obtenir davantage de droits face aux grandes plateformes de communication, comme Google, Facebook, YouTube et Twitter, et pouvoir exiger de la transparence de leur part. Le Conseil fédéral a donc chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC d'élaborer un projet de consultation sur la réglementation des plateformes de communication.

La population recourt toujours plus aux plateformes de communication, telles que Google, Facebook, YouTube et Twitter, pour s'informer et se forger son opinion. Ces plateformes influencent donc de plus en plus le débat public.

Source: Admin.ch, communiqués, grandes plateformes de communication, 5 avril 2023



Aperçu du programme en 10 points

1 Changement sociétal

2 Formation et profession

3 Marché du travail

4 Relation État, particuliers
et e-gouvernement

5 Infrastructure et sécurité

6 Réglementation et
concurrence

7 Données

8 Durabilité écologique

9 Investissement et
recherche étatique

10 Politique extérieure et
participation au marché
intérieur



Exigences dans le domaine du marché du travail (point 3)

Génération du besoin brut de personnel qualifié d'ici 2030



Source: IWSB (2022). Situation en matière de personnel qualifié dans les TIC: Prévion des besoins 2030. Berne: Formation professionnel TIC Suisse.



Exigences dans le domaine du marché du travail (point 3)

Un marché du travail perméable pour les professionnels des TIC

La Suisse doit être en mesure de tirer parti du bassin international de talents pour atténuer la pénurie de professionnels des TIC. Les changements structurels dans l'industrie des TIC doivent être soutenus et non entravés par des quotas serrés, les réglementations et la bureaucratie. La politique d'immigration doit servir l'établissement de la Suisse comme aimant pour les détenteurs de savoir-faire.

Promouvoir le travail flexible

Les employé-e-s, les employeurs et les travailleurs indépendants ont besoin de méthodes et de temps de travail flexibles. Le travail autodéterminé devrait être possible sans les inconvénients de la sécurité sociale, c'est pourquoi le droit du travail et les institutions d'assurance sociale devraient contribuer au changement structurel et s'adapter aux nouvelles réalités du travail.



Exigences dans le domaine du marché du travail (point 3)

16.414

INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés

Déposé par:



GRABER KONRAD

Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.
Parti démocrate-chrétien suisse

Rapporteur(s) :

BISCHOF PIRMIN, ETTLIN ERICH

Date de dépôt:

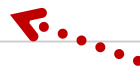
17.03.2016

Déposé au:

Conseil des Etats

Etat des délibérations:

Donné suite





Exigences dans le domaine du marché du travail (point 3)





Exigences dans le domaine de la formation (point 2)

Établissement d'une culture scolaire et de formation numérique

Assurer une formation la vie durant

Profiter de la révolution numérique dans le monde professionnel



Exigences dans le domaine de la formation (point 2)

Établissement d'une culture de la formation numérique

Intervalle de temps: environ 20 ans

- Contenu éducatif (pensée algorithmique, codage)
- Profils professionnels d'avenir
- Filières de formation numériques (non discriminatoires)
- Formation des enseignant-e-s

Appel à l'échelle de la Suisse aux cantons pour l'établissement d'une culture de la formation numérique

Surmonter les barrières fédéralistes par une mobilisation conjointe



Exigences dans le domaine de la formation (point 2)

POSTULAT/MOTION/INTERPELLATION

Titel Einführung einer digitalen Bildungskultur

Der Regierungsrat wird gebeten, das Bildungssystem an die veränderten Anforderungen des Berufslebens anzupassen und die Rahmenbedingungen für eine digitale Bildungskultur zu schaffen durch die

- Aufnahme von digitalen Bildungsinhalten wie Programmierkenntnisse, Digital Literacy und algorithmische Kompetenzen für alle Schülerinnen und Schüler [sowie/oder]
- Entsprechende Bildung und Weiterbildung von Lehrpersonen in Bezug auf diese Kompetenzen, resp. Aufnahme entsprechender Inhalte in die Lehrpläne der Pädagogischen Hochschulen [sowie/oder]
- Nahtlose, vollständige und diskriminierungsfreie Übermittlung von Bildungsinhalten auch im Krisenfall mit entsprechender technischer und pädagogischer Schulung von Lehrpersonen und technischer Ausrüstung der Schulen [sowie/oder]
- Anpassung der Berufsbilder an die Realitäten der Berufswelt und entsprechende Weiterentwicklung der Berufsbildung entlang des digitalen Wandelsein Konzept für die Volksschule einzuführen, das Schülerinnen und Schülern ab Grundstufe die Grundlagen des Programmierens vermitteln soll.

Begründung



Aperçu du programme en 10 points

1 Changement sociétal

2 Formation et profession

3 Marché du travail

4 Relation État, particuliers
et e-gouvernement

5 Infrastructure et sécurité

6 Réglementation et
concurrence

7 Données

8 Durabilité écologique

9 Investissement et
recherche étatique

10 Politique extérieure et
participation au marché
intérieur



Exigences dans le domaine des données (point 7)

Traitement éthique de données

Traitement technique de données

Actuellement: discussion sur des espaces de données (dignes de confiance)



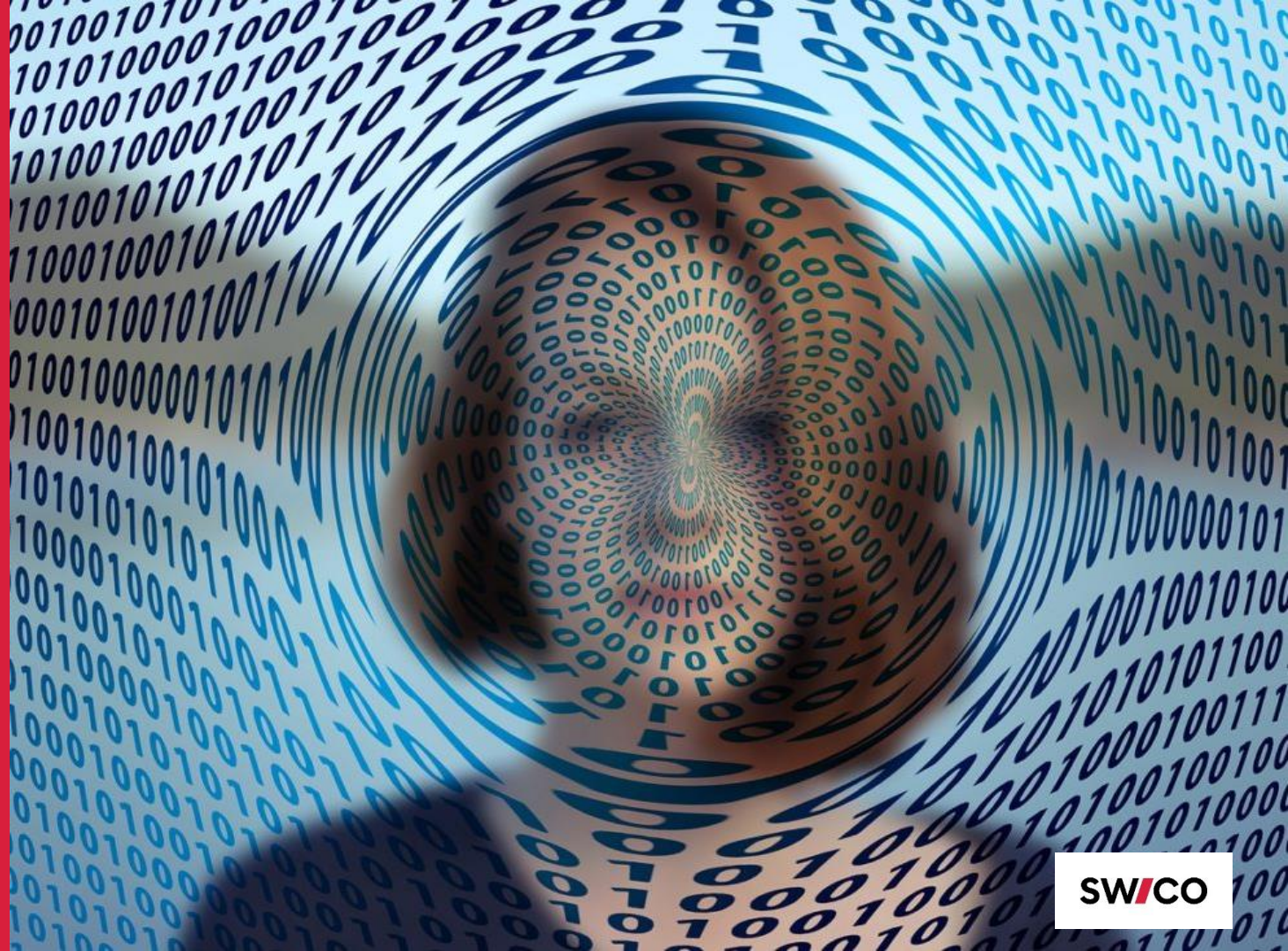
Aperçu du programme en 10 points

- 1 Changement sociétal
- 2 Formation et profession
- 3 Marché du travail
- 4 Relation État, particuliers et e-gouvernement
- 5 Infrastructure et sécurité

- 6 Réglementation et concurrence
- 7 Données
- 8 Durabilité écologique
- 9 Investissement et recherche étatique
- 10 Politique extérieure et participation au marché intérieur



L'être humain au centre de la numé- ri- sation (point 1)



Contact

Ivette Djonova, Head Legal & Public Affairs

SWICO

Lagerstrasse 33

8004 Zürich

ivette.djonova@swico.ch

www.swico.ch



Plan d'action

Trafic des paiements

Daniel Berger

Head Ecosystem Billing & Payments,
SIX



**Ne remettez jamais à demain ce que
vous pouvez faire après-demain tout
aussi bien.**

Mark Twain (1835-1910)
Écrivain

FIN DE PARTIE POUR LE BULLETIN DE VERSEMENT.

GILBERT GRESS,
ANCIEN ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL



L'AVENIR APPARTIENT À LA QR-FACTURE!

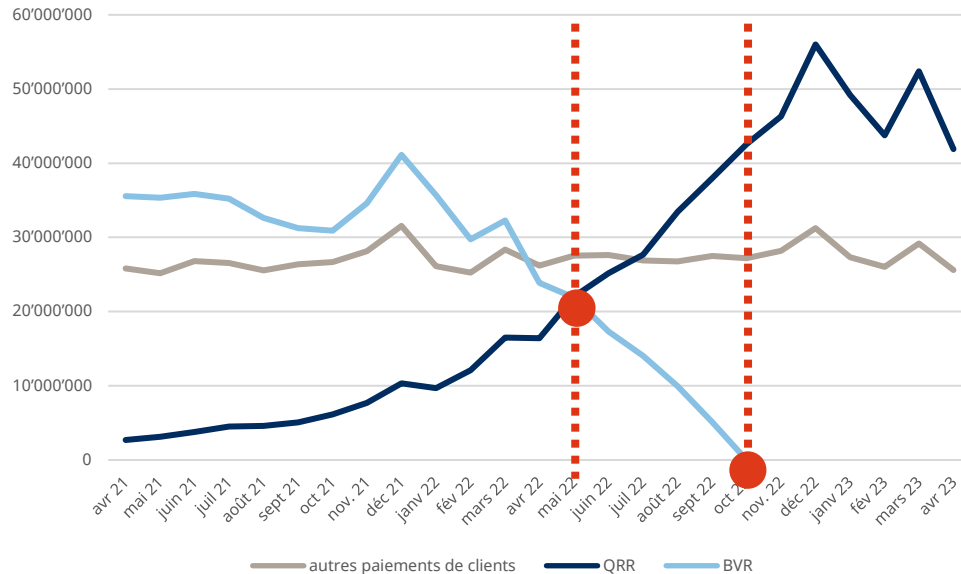
Les bulletins de
versement ne seront plus
valides dès le 1^{er} octobre.
Informez-vous.



QR-FACTURE.CH

Une initiative de la
place financière suisse.

Deux ans de la QR-facture



30 juin 2020



30 septembre 2022

Circonstances dans le «nouveau» trafic des paiements



Réseau mondial



Réglementations



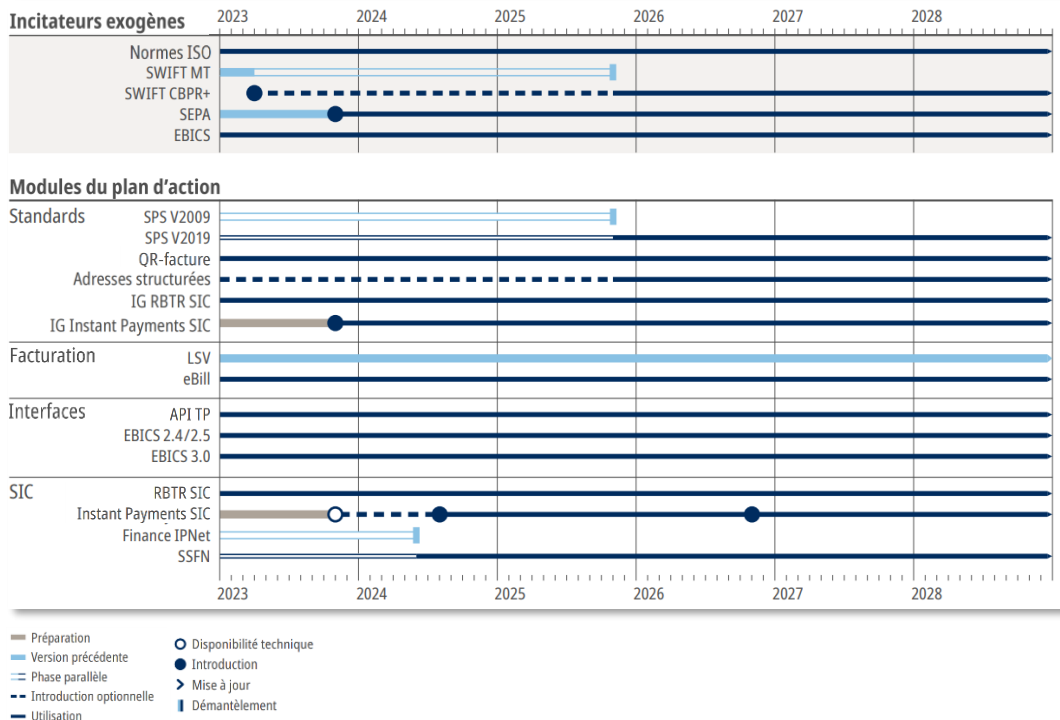
Changement technologique accéléré



Remarque: À des fins d'illustration, non exhaustif



Le plan d'action Trafic des paiements suisse sert de boussole à tous ceux qui traitent du trafic des paiements



Incitateurs exogènes

Évolution mondiale et régionale, avec effets sur la Suisse.



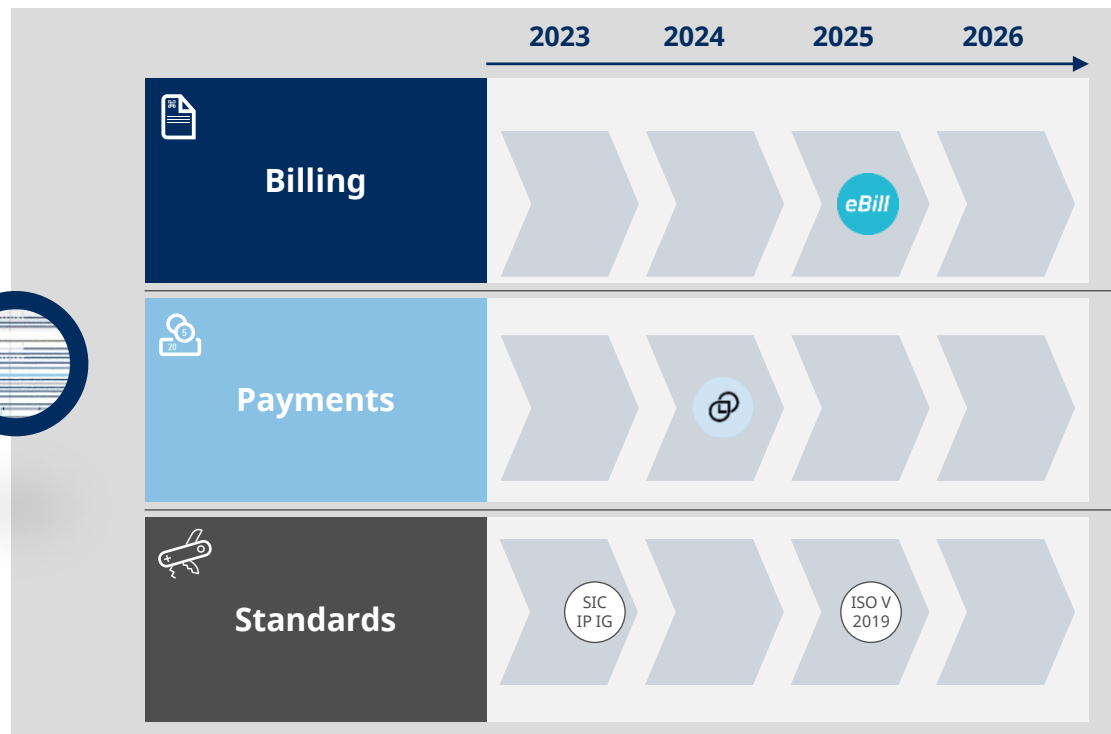
Modules

Initiatives et développements sur la place financière suisse autour du thème du trafic des paiements au sens large.

Les développements concernent souvent différents acteurs de l'écosystème et nécessitent des mesures circonspectes.

Le plan d'action est mis à jour régulièrement.

Les initiatives actuelles sur la place financière suisse



- Introduction eBill Direct Debit – alternative aux recouvrements directs hérités
- Expansion continue de l'écosystème eBill
- Introduction d'Instant Payments en CHF en Suisse à la mi-2024
- Plateforme de test pour participants SIC déjà en été 2023
- Clôture du changement de version ISO (2009-> 2019) à la fin 2025
- Nouveaux formats / messages
- Introduction d'adresses structurées (vraisemblablement à la fin 2025)

Les initiatives du plan d'action façonnent le futur univers du trafic des paiements suisse

eBill



- › Solution établie en Suisse, avec plus de 2,8 millions d'utilisateurs et 4500 émetteurs de factures
- › Expansion continue avec de nouveaux cas d'applications (par ex. dons, intégration dans le logiciel de réception de factures)
- › Base pour eBill Direct Debit
- › Processus «Request to Pay»

Paielement instantané



- › Le service IP sera lancé à la mi-2023, obligation de réception pour environ 50 établissements financiers
- › Max. 10 secondes de temps de traitement de bout en bout des paiements
- › Le trafic des paiements de compte à compte peut à l'avenir servir de base aux cas d'application critiques sur le plan temporel

ISO 20022



- › Norme mondiale pour les messages financiers
- › La Suisse en temps qu'utilisatrice de la première heure, entre-temps l'Europe également avec ISO 20022
- › Simplifie l'interopérabilité transfrontalière

Les développements actuels peuvent donner un coup de pouce à l'innovation dans le trafic des paiements

Modules dans le nouveau trafic des paiements suisse

eBill

eBill / Request-to-Pay



Instant Payments

ISO

ISO 20022

Commerçant

Consommateur/trice



eBill

Banque du commerçant

Banque consommateur/trice



**La science des projets consiste à
prévenir les difficultés de l'exécution.**

*Luc de Clapiers, Marquis de Vauvenargues (1715 - 1747)
Philosophe et écrivain français*

Autres informations



eBill

www.eBill.ch

Informations sur les
extensions actuelles

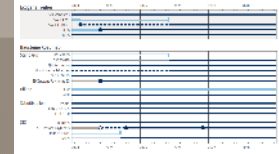
Documentations techniques

Support marketing



Paielement instantané

[Paielement instantané en
Suisse | SIX \(six-group.com\)](http://www.six-group.com)



Feuille de route

www.payment-standards.ch

Feuille de route interactive

Informations d'ordre général

Implementation Guidelines

Portail de validation

Contact

Daniel Berger, Head Ecosystem Billing & Payments

SIX Banking Services

Hardturmstrasse 201

Case postale

CH-8021 Zurich

daniel.berger@six-group.com

www.six-group.com



Pause



Abonnez-vous dès maintenant –
le magazine spécialisé de SIX sur le trafic des paiements:
six-group.com/pay

Agenda

Heure	Sujet	Conférenciers
12h30-12h35	Bienvenue et programme	Oliver Jenny Senior Partner Manager, SIX
12h35-13h00	Coup d'œil dans la boule de cristal	Dieter Goerdten Head Banking Services, SIX
13h00-13h40	Positions politico-économiques: programme de numérisation en 10 points en Suisse	Ivette Djonova Head Legal & Public Affairs, SWICO
13h40-14h10	Plan d'action Trafic des paiements:	Daniel Berger Head Ecosystem Billing & Payments, SIX
14h10-14h35	Pause	
14h35-15h00	De nouvelles normes pour un avenir efficace	Martin Walder Head Billing & Payments Standards, SIX
15h00-15h25	Les derniers développements sur eBill Direct Debit	Pascal Schoch Senior Product Manager, SIX
15h25-15h50	eBill Direct Debit dans la pratique	Markus Ruggiero Responsable Gestion produits Base & Paiements, LUKB
15h50-16h00	Résumé et conclusion	Oliver Jenny Senior Partner Manager, SIX



De nouvelles normes pour un avenir efficace

Martin Walder

Head Billing & Payments Standards,
SIX



**Les normes sont des règles
volontaires élaborées par des
experts pour presque tous les
domaines de la vie économique et
quotidienne moderne.**

*Association suisse de normalisation
(adapté)*

Ces « aides invisibles » veillent à une interaction harmonieuse entre de nombreux produits, processus et services et vous accompagnent dans votre vie quotidienne..

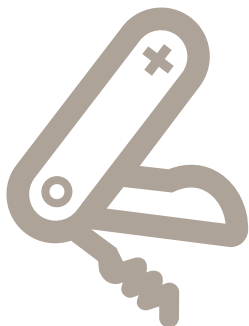
(Association suisse de normalisation)





Von E's & D's Adventures in Life - <https://www.flickr.com/photos/24068698@N00/51379737740/>,
CC BY 2.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=118046932>

Billing & Payments Standards: quelles sont nos tâches?



Mandat

SIX BBS garantit des normes efficaces dans le trafic des paiements

Interface client-banque

«Swiss Payment Standards (SPS)»

- ISO 20022 Messages pour ordres de paiements et informations de compte
- Intégration de la QR-facture dans la norme de message
- Assurer la mise en œuvre correcte d'eBill et de la Common API (SFTI/bLink)
- Suivi de la norme EBICS pour la Suisse

Interface d'infrastructure du marché bancaire

SIC Implementation Guidelines

- ISO 20022 Messages pour paiements de clients et bancaires
- ISO 20022 Messages pour la gestion de la liquidité
- ISO 20022 Messages pour recherches

Instances de normalisation nationales et internationales

Assurer des normes efficaces pour toutes les parties concernées

- Suivi de la feuille de route Trafic des paiements suisse
- Direction de divers groupes de travail sous le mandat du CA SIC
- Coopération et direction de groupes de travail et d'instances en Suisse (SASFS), en Europe (EPC) et dans le monde (ISO)

Notre contribution la plus importante: Swiss Payment Standards



Pour les banques
et leurs client-e-s

Alignés sur les plus importants systèmes et marchés

Focus Suisse

Émetteurs de factures et débiteurs

- Paiements de compte à compte
- Paiements de salaires et de rentes
- **Paiement de factures à l'aide d'une procédure standardisée et hautement efficace avec validation de la référence correspondante (par exemple QR-facture)**

→ Développement et suivi de la norme

Focus Europe

SEPA Credit Transfer

- Le référentiel SEPA et les Guidelines sont intégrés dans les Swiss Payments Standards.

→ Collaboration active dans les groupes de travail de l'European Payment Council

Focus SWIFT Network


Trafic des paiements transfrontaliers

- Les SWIFT Guidelines pour CBPR+ sont intégrées dans les Swiss Payments Standards.

→ Participation engagée à divers groupes de travail et occupation de postes de conduite dans des instances internationales.

L'Europe et la Suisse/le Liechtenstein

C'est compliqué et cela le sera de plus en plus!

- 
- Accessibilité
 - Niveau de service
 - Tarification
 - Objectifs de sécurité

Réglementation Instant Payments Payment Service Directive

- Concerne le Liechtenstein, mais pas la Suisse
- Concerne les filiales de banques CH dans la zone de l'UE/l'EEE

Euro numérique

- Effets

Autre réglementation

- CESOP (Central Electronic System of Payment information)
- eIDAS 2.0 (base légale pour l'identification électronique)

➔ Même sans effet, il faut s'attendre à des ajustements !



World



World

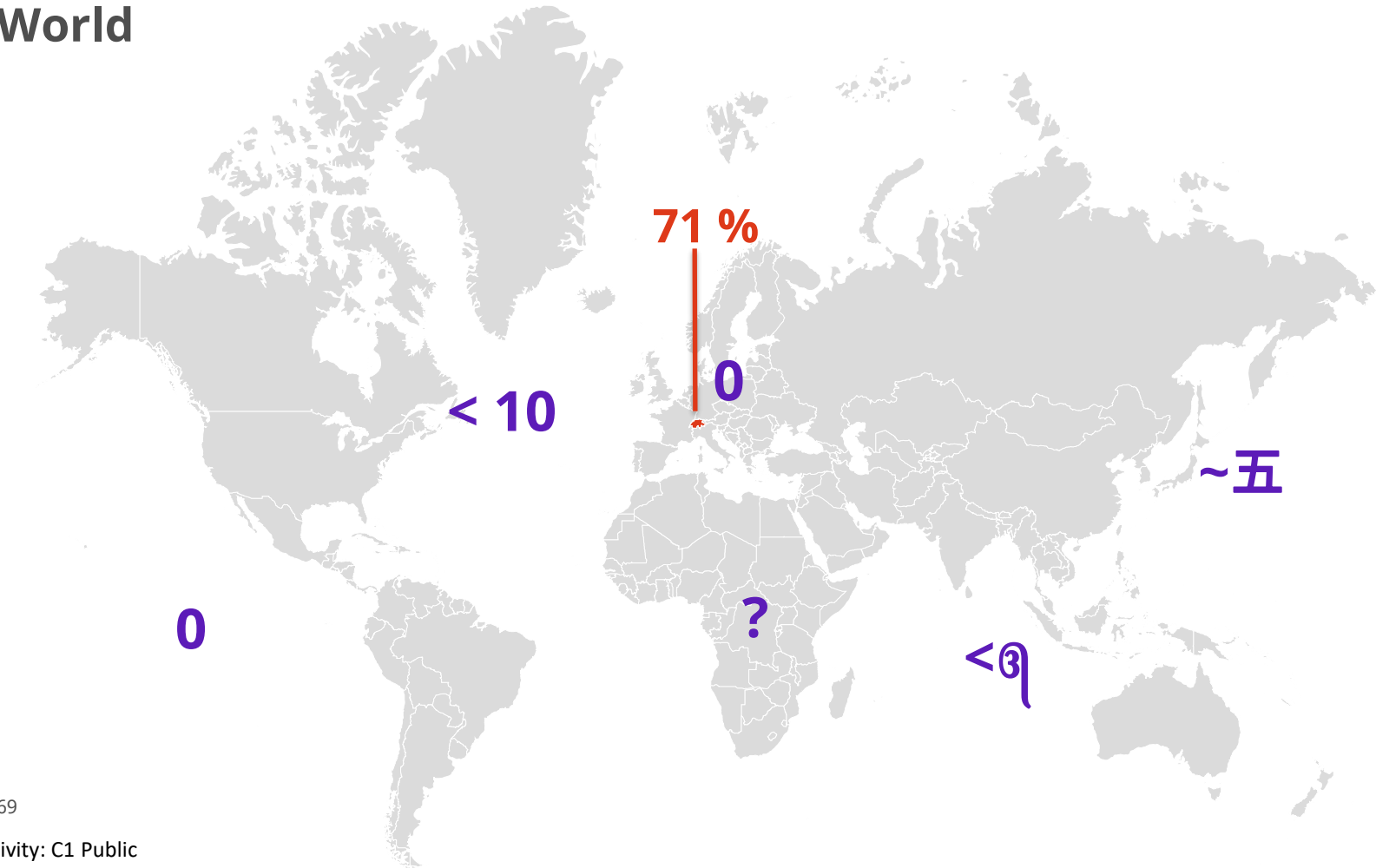
Shape the future of payments

Evaluate and address risks in FMIs



- + Enhance cross-border payments
- + Analyse and address policy issues arising from innovations in payments
- + Monitor changing trends in payments

World

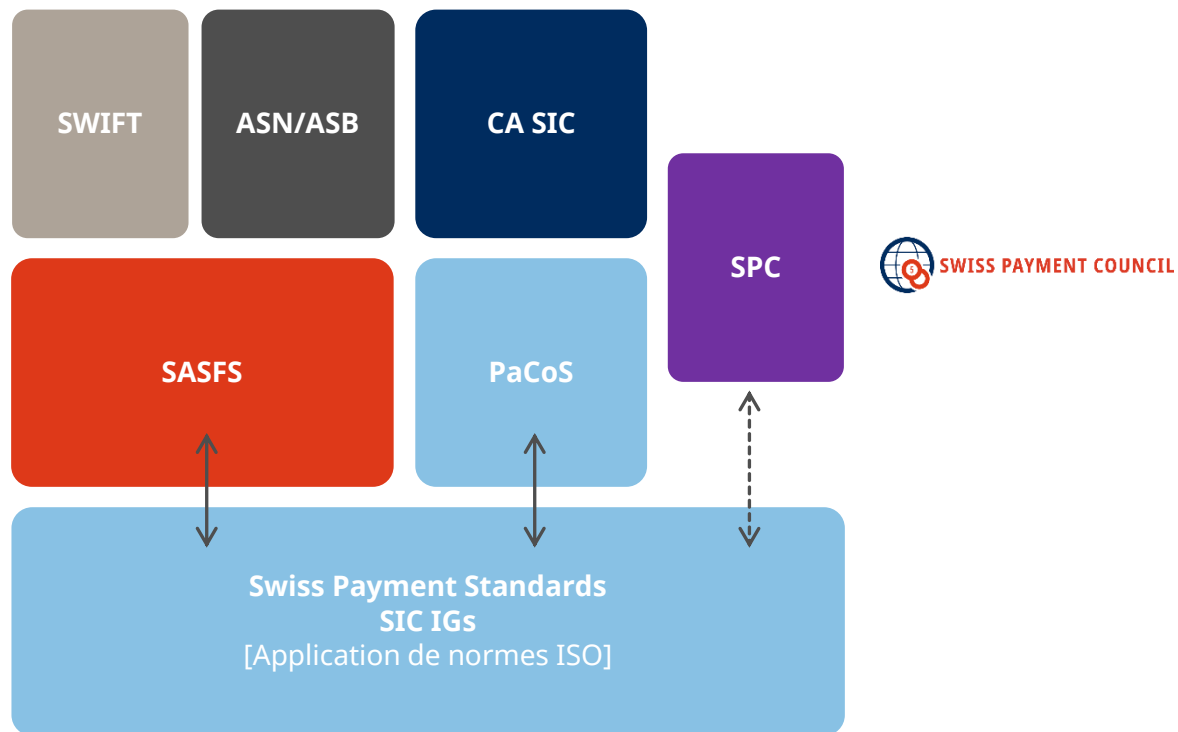




How can an organisation provide feedback to CGI?

The organisation should join CGI and take an active participation role in one or more Work Groups. A contributing member may also be able to influence work efforts and direction through the CGI Plenary.

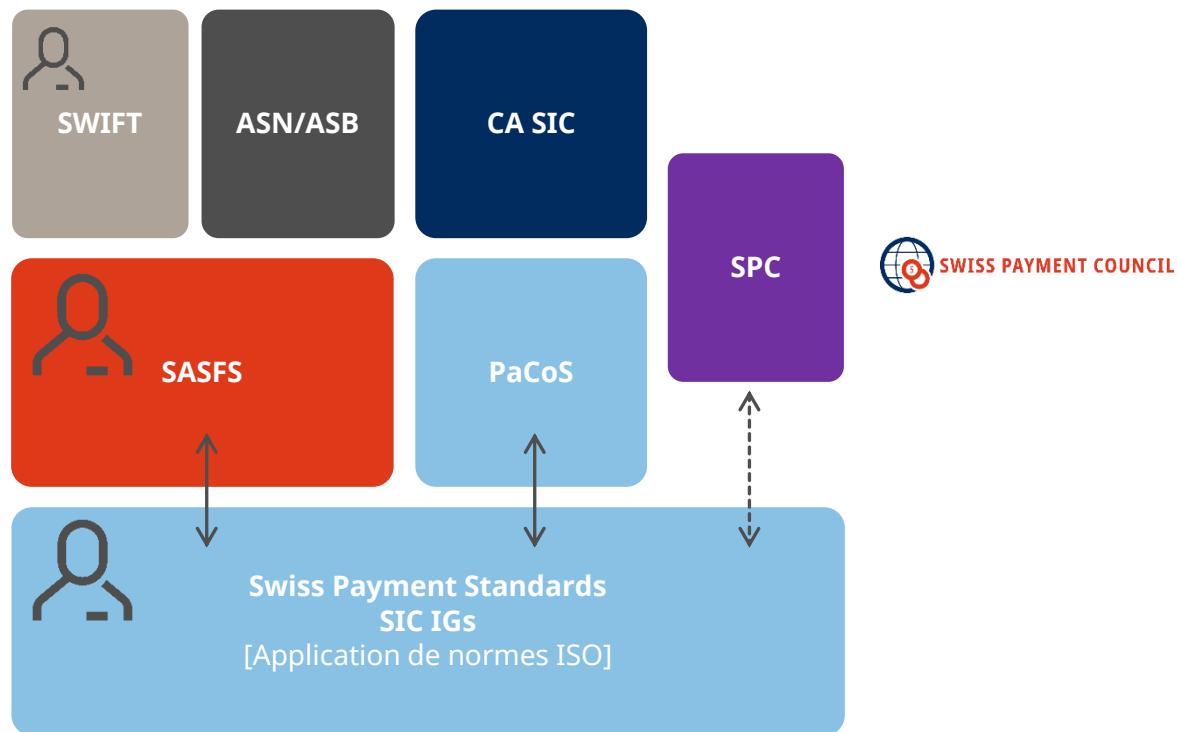
Comités de la place financière



La voix de la place financière suisse

- Suivi des développements en Europe (réglementation, SEPA) et développement mondial (transfrontalier)
- Forum pour l'échange d'informations, discussion et conseils
- Coordination des travaux des comités
- Renforcement de la maturité des acteurs du marché

Comités de la place financière



La voix des clients

- Forum pour l'échange d'informations, discussion et conseils
- Coordination des développements
- Renforcement de la maturité des acteurs du marché



EBICS-UPDATES

Recevez les mises à jour par e-mail concernant EBICS et ses recommandations pour le marché financier suisse. S'abonner maintenant à ebics.ch



EBICS-FORUM SUISSE 2023

SIX organise pour la première fois le Forum EBICS Suisse, avec lequel nous souhaitons offrir aux fournisseurs, utilisateurs et personnes intéressées un aperçu de l'utilisation et du développement de cette norme de plus en plus importante.



SIX ConventionPoint
Pfungstweidstrasse 110, Zürich



18 septembre 2023
09.30-14.00 heures

S'inscrire maintenant
& recommander



[Eventpage](#)





**Les normes sont des règles
volontaires élaborées par des
~~experts~~ nous pour presque tous les
domaines de la vie économique et
quotidienne moderne.**

*Association suisse de normalisation
(adapté)*

Contact

Martin Walder, Head Billing & Payments Standards
SIX Banking Services
Hardturmstrasse 201
Case postale
CH-8021 Zurich

martin.walder@six-group.com
www.six-group.com



Les derniers développements sur eBill Direct Debit

Pascal Schoch
Senior Product Manager,
SIX

Prélèvements: défis actuels et solution cible

eBill
Direct Debit

Défis des procédures actuelles de prélèvement

Complexité

- En Suisse, il y a deux plateformes pour quatre variantes de prélèvement
- Manque d'interopérabilité
- Différents processus, évolutivité limitée




Numérisation

- Les processus d'installation et d'administration restent souvent analogiques
- En partie, formats de livraison hérités
- Selon l'établissement financier, intégration manquante dans les environnements e-banking/m-banking

Objectif: une solution de remplacement uniforme et numérique pour prélèvements qui est basée sur eBill

- **Consolidation des paysages système et processus** hétérogènes d'aujourd'hui
- Concentration des **investissements**
- Renforcement **des offres de produits numériques** dans le trafic des paiements
- **Satisfaction accrue des clients** grâce aux valeurs ajoutées
- Sauvegarde de la **protection des consommateurs**

Exigences variées posées à la solution de remplacement des prélèvements

	Bloc thématique	Exigence	Champs d'action
1	 Couverture du marché	Desserte des clients actuels de prélèvement et des cas d'application	<ul style="list-style-type: none">– Processus d'enregistrement et de connexion pour destinataires de factures analogiques– Processus spécifiques pour les cas commerciaux d'utilisation actuels
2	 Migration	Passage simple des prélèvements à eBill Direct Debit	<ul style="list-style-type: none">– Maintien des interfaces de livraison de prélèvement pour eBill Direct Debit– Élaboration de chemins de migration– Support de formats ISO
3	 Valeurs ajoutées	Création de valeurs ajoutées et d'avantages pour la clientèle	<ul style="list-style-type: none">– Augmenter les avantages pour la clientèle et sa satisfaction– Extension pragmatique de la solution eBill– Réalisation d'économies de processus et d'échelle



«Avec eBill Direct Debit, la création et la gestion numériques d'autorisations de prélèvement et de débit ainsi qu'une fonction de traitement retour intégrée sont introduites dans eBill.

Par rapport aux procédures actuelles de prélèvement, eBill Direct Debit offre des avantages significatifs dans les domaines de la transparence et de la gestion des mandats. Dans le même temps, les processus analogiques actuels peuvent être numérisés et traités plus efficacement.

eBill Direct Debit in a Nutshell



eBill Direct Debit s'intègre dans l'environnement eBill existant

Maquettes

The mockup shows the 'Direct Debit' overview page. The left sidebar contains navigation items: 'Postfach', 'Rechnungssteller', 'Dauerfreigaben', and 'Direct Debit' (highlighted with a red box). The main content area has the title 'Direct Debit' and a list of features: 'Direct Debit-Ermächtigung', 'Rückforderungsmöglichkeit', and 'Jederzeit änderbar und löschar'. Below this is a link for 'Weitere Informationen und Erklärvideo'. A red box highlights the 'Anfragen zu Direct Debit-Ermächtigungen' section, which shows a 'Signalfon' entry with 'Direct Debit-Ermächtigung in CHF' and buttons for 'Ablehnen' and 'Einrichten'. At the bottom, there is a '+ Hinzufügen' button and a message: 'Sie haben noch keine Direct Debit-Ermächtigung eingerichtet.'

The mockup shows the 'Direct Debit' setup page. The left sidebar is identical to the overview page. The main content area has a 'Zurück' button and the title 'Direct Debit'. A 'Signalfon' entry is shown with a 'CHF' label and contact information. A red box highlights the 'Konto' section, which includes a dropdown menu with 'Lohnkonto' selected, a text area with instructions: 'Die Direct Debit-Ermächtigung läuft jeweils über Ihr ausgewähltes Konto. Sie können dieses jederzeit ändern oder die Direct Debit-Ermächtigung löschen.', and a large blue 'Erstellen' button.

Administration simple via le portail eBill*

Maquettes

PNB Bank | Mario Billetto | mario.billetto@bills.com

Postfach
Rechnungssteller
Dauerfreigaben
Direct Debit

Direct Debit

- Direct Debit-Ermächtigung
- Rückforderungsmöglichkeit
- Jederzeit änderbar und löschar

[Weitere Informationen und Erklärvideo](#)

Die Direct Debit-Ermächtigung für Health Go wurde erfolgreich erstellt.

[+ Hinzufügen](#)

Dauerfreigaben und Direct Debit-Ermchtigungen

	Health Go Direct Debit-Ermächtigung in CHF	CHF	Bearbeiten
	Signalfon Direct Debit-Ermächtigung in CHF	CHF	Bearbeiten

PNB Bank | Mario Billetto | mario.billetto@bills.com

Postfach
Rechnungssteller
Dauerfreigaben
Direct Debit

Direct Debit

Health Go
 [+41 123 456 789](#)

Konto
Privatkonto

Die Direct Debit-Ermächtigung läuft jeweils über Ihr ausgewähltes Konto. Sie können dieses jederzeit ändern oder die Direct Debit-Ermächtigung löschen.

[Speichern](#)

[Löschen](#)

Processus de demande de restitution numérique intégré*

Maquettes

The image displays two sequential screenshots of a mobile banking application interface, illustrating the process of requesting a digital refund. Both screenshots are for a user named Mario Billeto (mario.billeto@ebill.ch) and show a 'Rechnung' (Statement) for 'Health Go - Ebill Debit settled' for CHF 343.00, dated 12. Februar 2023.

Left Screenshot (Initial State):

- The 'Postfach' (Mailbox) menu item is highlighted with a red box.
- The 'Rechnung' (Statement) details are shown, including the amount 'CHF 343.00' and the date 'Erledigt am 12. Februar 2023'.
- The 'Direct Debit-Ermächtigung' (Direct Debit Authorization) section is visible, indicating that an authorization is set up for Health Go.
- The 'Betrag zurückfordern' (Request refund) section is highlighted with a red box, containing the text: 'Sie können innert 60 Tagen nach Abbuchung eine Rückforderung beantragen. Der Prozess wird sofort ausgelöst bei Klick auf "Zurückfordern".' and a 'Zurückfordern' button.

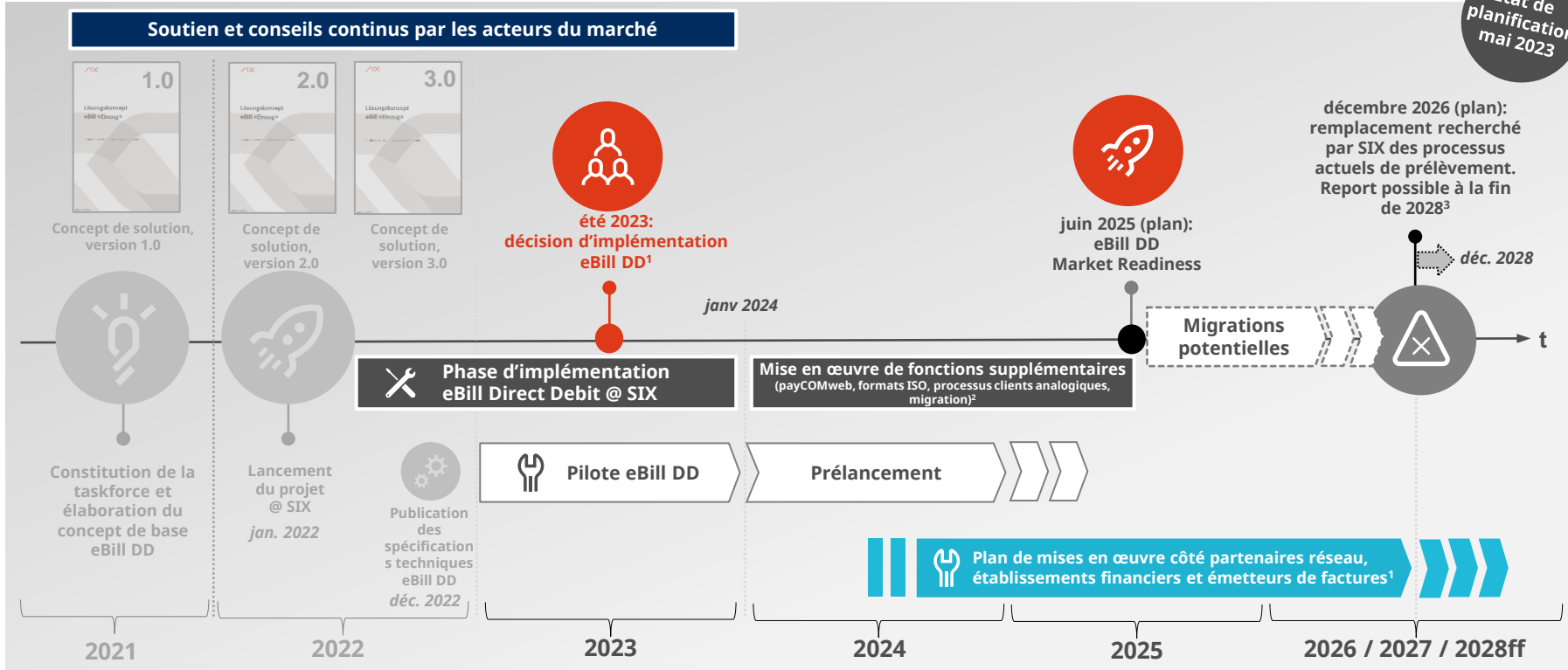
Right Screenshot (Final State):

- The 'Betrag erfolgreich zurückgefordert' (Refund successfully requested) confirmation message is highlighted with a red box, containing the text: 'Die Rückerstattung wird innert 10 Bankwerktagen in Ihrem eBanking eintreffen.'

A red arrow points from the 'Zurückfordern' button in the left screenshot to the confirmation message in the right screenshot, indicating the transition from the request to the successful completion of the process.

Aperçu des jalons eBill Direct Debit

État de planification
mai 2023



1) Jusqu'en mai 2023, aucune décision n'a encore été prise concernant le soutien de eBill Direct Debit par les établissements financiers, les partenaires du réseau ou les émetteurs de factures.

2) Mise en œuvre sous réserve de l'engagement des acteurs du marché à l'égard de eBill Direct Debit.

3) Jusqu'en mai 2023, aucune décision n'a encore été prise concernant le démantèlement de LSV+/BDD. Si la mise en œuvre de l'eBill-DD est retardée en raison de ressources limitées de la part des participants, le report de la date de démantèlement de LSV+/BDD recherchée par SIX pour la fin 2026, par ex. à la fin 2028, devrait être examiné.

Customer Voice



Luzerner
Kantonalbank

Contact

Pascal Schoch, Senior Product Manager

SIX Banking Services

Hardturmstrasse 201

Case postale

CH-8021 Zurich

pascal.schoch1@six-group.com

www.six-group.com



eBill Direct Debit dans la pratique

Markus Ruggiero

Responsable Gestion produits Base & Paiements,
LUKB

Markus Ruggiero
Responsable Gestion produits
Base & Paiements LUKB



*Merci
cordialement!*

LUKB Cash Management Consulting

Processus métier modernes et efficaces:



“

La LUKB nous a montré le potentiel sommeillant dans les processus opérationnels. Nous avons pu automatiser les charges manuelles et ainsi optimiser les ressources de manière ciblée.

”

Groupe Galliker, Altishofen – Rolf Galliker, président du Conseil d'administration

Contexte

Pourquoi participons-nous à l'exploitation pilote eBill Direct Debit?



LSV+ est très lent, mais stratégiquement important



Dernier service qui devrait encore être porté à un standard moderne



Electronic Bill Presentment & Payment (EBPP) est combiné avec ce projet ou complété pour obtenir une solution EBPP de bout en bout



LUKB considère que la solution et le potentiel sont importants d'un point de vue stratégique et y apporte volontiers une contribution.



La coopération est professionnelle, la coordination avec les parties impliquées ou les interfaces n'est pas tout à fait simple.

État actuel / rôles



Charges de mise en œuvre

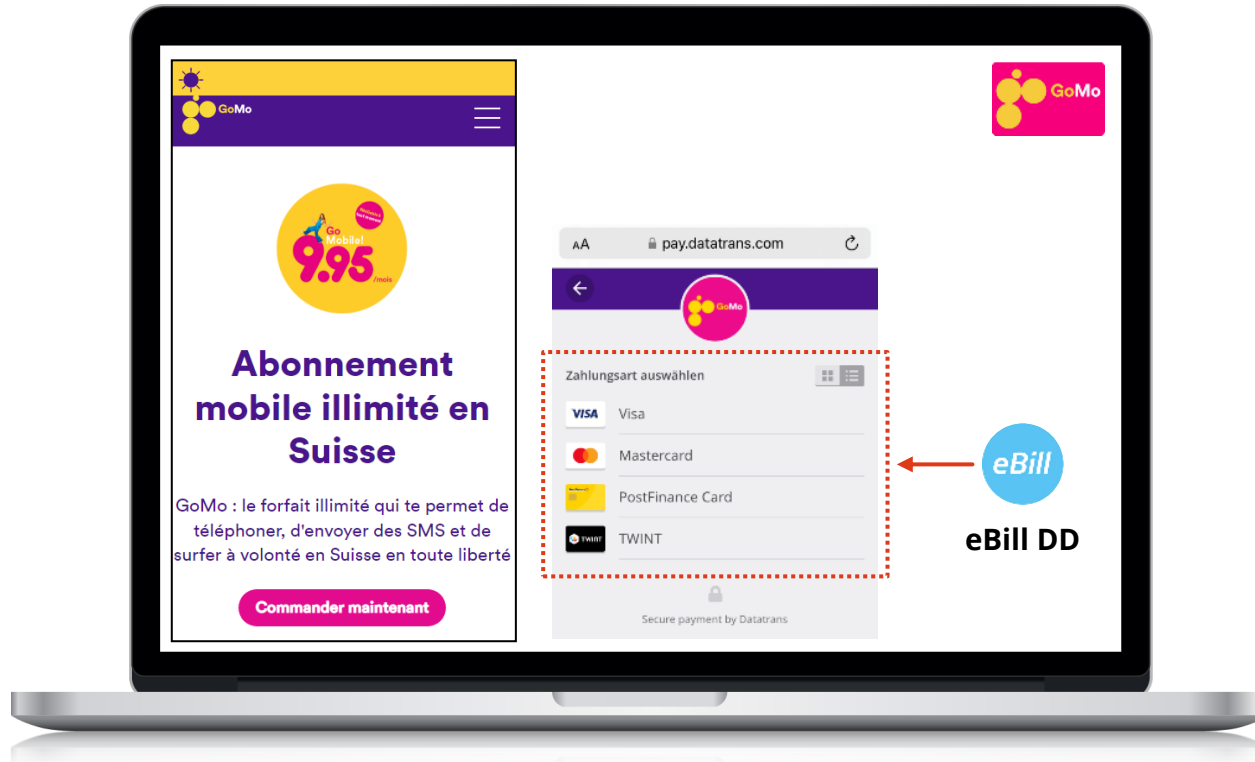
- » pain.001: processus déclenché directement y compris type «LSV+» analogue
- » camt.055: nouvelle étape de processus camt jusqu'au client / nouvelles règles pour émetteurs de factures → Banque → destinataires de factures «←»



Planification 2024

- » Prélancement entre pilote(s)
- » Puis lancement également pour partenaires réseau
- » «PayCOM^{web} **New**» pour livraison clientèle → à la banque

Market Place – le client décide



Contact

Markus Ruggiero, Responsable Gestion produits Base & Paiements
Luzerner Kantonalbank

markus.ruggiero@lukb.ch
www.lukb.ch

Nous façonnons ensemble l'avenir du trafic suisse des paiements

Oliver Jenny
Senior Partner Manager, SIX

Disclaimer

This material has been prepared by SIX Group Ltd, its subsidiaries, affiliates and/or their branches (together, "SIX") for the exclusive use of the persons to whom SIX delivers this material. This material or any of its content is not to be construed as a binding agreement, recommendation, investment advice, solicitation, invitation or offer to buy or sell financial information, products, solutions or services. It is solely for information purposes and is subject to change without notice at any time. SIX is under no obligation to update, revise or keep current the content of this material. No representation, warranty, guarantee or undertaking – express or implied – is or will be given by SIX as to the accuracy, completeness, sufficiency, suitability or reliability of the content of this material. Neither SIX nor any of its directors, officers, employees, representatives or agents accept any liability for any loss, damage or injury arising out of or in relation to this material. This material is property of SIX and may not be printed, copied, reproduced, published, passed on, disclosed or distributed in any form without the express prior written consent of SIX.

© 2023 SIX Group Ltd. All rights reserved.

